

MAIRIE DE BEHOUST

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2008

<p><u>Date d'affichage de la convocation</u> : 08/09//2008</p> <p><u>Date des convocations</u> : 08/09/2008</p> <p><u>Date de remise des convocations</u> : 08/09/2008</p> <p><u>Nombre de conseillers</u> En exercice : 11 Présents : 11 Pouvoir : 00 Votants : 11</p> <p><u>Date d'affichage du présent Compte rendu</u> :</p>	<p><u>Etaient présents</u> :</p> <p>Mr. Guy PELISSIER, Mrs Jean-Pierre VOUTERS, Alain DUFAUD, Alain REDON, Rodolphe GARNIER Mesdames Elisabeth DUFAUD, Myriam MICHARD, Sandrine LUCAS, Séverine LESAFFRE, Christelle BOURGOIN, Maryse BARADAT.</p> <p><u>Absents excusés et représentés</u> :</p> <p><u>Absents excusés</u> :</p> <p><u>Absents</u> :</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Jean-Pierre VOUTERS</p>
---	---

Ont été adoptées à l'unanimité les résolutions suivantes :

- ↪ Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 23 juin 2008.
- ↪ Programme triennal concernant les trottoirs :
 - Partie de la rue du moutier
 - Allée de la Porte des Champs (le long du cimetière)
 - Sente Rue de la Masse/Rue du Moutier
- ↪ Etude de ralentisseurs CD 42 au Conseil Général (Rue du Nid de Geai)
- ↪ Garderie/Etude surveillée et cantine – inscription au mois et payable d'avance
- ↪ Centre aéré IFAC à Orgerus. Subvention accordée aux familles de Behoust inscrivant leurs enfants au centre aéré IFAC;
- ↪ Cession de terrain. Signature après le 6 octobre 2008
- ↪ Approbation du règlement intérieur de la Garderie/étude surveillée

- ↵ Urbanisme :
 - Construction illégale de Mr Binoist. Transformation d'un garage en habitation sans autorisation. Poursuite de la procédure avec demande de remise en état antérieur.
 - PC 078 053 08^E 0009 Jean-Paul MICHEL (construction d'un garage) Avis favorable
 - DP 078 053 08^E 0013 Laurent SCHREIBER (édification d'une clôture avec pose d'un portail) Avis favorable
 - DP 078 053 08^E 0014 Rodolphe GARNIER (édification d'une clôture avec pose d'un portail) Avis favorable
- ↵ Condition de la location de la salle des fêtes. Remise des clefs le vendredi soir. Mise à disposition à partir de 10 h le samedi matin.
- ↵ Retrait du SIEED de la communauté de communes "Cœur d'Yvelines"
- ↵ Décision Modificative N°2
 - Article 6226 - 1300 €
 - Article 6615 +1300 €

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt trois heures trente.

LE MAIRE

GUY PELISSIER